

SAINT-BARTHÉLÉMY

CLCV
PICON-BUSSERINE
ALLEE DES ASSOCIATIONS
BAT. E 219 CHEMIN DE
SAINTE MARTHE 13014
0954852324Anru: les habitants de
La Busserine font de la résistance

Le bras de fer continue à La Busserine. À l'orée d'un plan de réhabilitation financé en partie par l'Anru, la cité discute en ce moment âprement les conditions de relogement des habitants déplacés par l'opération. 330 familles devront quitter, pour toujours, leur domicile. Certaines seront relogées sur place, dans des appartements anciens se libérant naturellement (une trentaine par an); une centaine dans des immeubles neufs bâtis sur le site; mais le plus grand nombre, soit 229 foyers, devront déménager pour Saint-Mauront, la Belle-de-Mai, Sainte-Marthe... Volontaires, 62 familles ont déjà fait le grand saut.

Mais chez les autres, l'inquiétude le dispute pour l'heure à la colère: "Ici, on a fait notre vie, on n'a plus l'âge de déménager", s'emporte Pierre, qui jure qu'il ne "bougera pas". Ses voisines, Michèle, Bahia, Marielle ne le comprennent que trop bien: "Nous, on vit dans les bâtiments J9 et J10, les plus anciens de la Busserine. Ce sont de bons bâtiments, et ils vont nous les faire sauter, pourquoi? On y est bien, en confiance, les gens se connaissent et s'entraident. Certains y vivent depuis 50 ans." Que deviendront-ils coupés de ces liens tissés une vie durant? Une jeune femme, qui a entendu la conversation, s'en mêle: "C'est vrai! Une solidarité comme ça, il n'y a que dans les J qu'on la voit." Les associations de locataires soutiennent que le bailleur doit s'engager à "maintenir les loyers" actuels dans les appartements,



Les associations de locataires de La Busserine refusent de signer la charte de la Logirem, tant que le bailleur n'accepte pas leurs revendications sur les loyers.

/PHOTO NICOLAS VALLAURI

aux loyers souvent plus coûteux, où seront relogées les familles. Mais sans prendre en compte pour cela le versement des APL qui, lui, "est soumis à des variations", notamment de politique sociale nationale, que l'on "ne connaît pas aujourd'hui", indique Kevin Vacher, en charge des relations avec les associations de locataires pour le compte du centre social Agora. En clair: qui sait si demain, "les anciens de la Busserine ne verront pas leur loyer exploser ailleurs?" souligne Magyd, à la CLCV. À la Logirem,

Françoise Mesliand le reconnaît, "on coince sur ce point. Mais nous appliquons les règles de l'Anru, et notamment celle du "reste à charge" (1)". Et pas question, pour le bailleur, de s'engager au-delà. "On aimerait trouver un accord, ce serait mieux pour tout le monde, admet-elle encore. Mais nous pouvons aussi faire sans cette charte avec les locataires: à Marseille, jusqu'ici, il n'y en a eu sur aucune opération Anru." Pour la Logirem, le temps presse: il lui faudra ainsi avoir relogé les habi-

tants du bâtiment C en 2013, à cause du chantier de la L2 qui modifiera lui aussi la physionomie de ce quartier. À la CLCV et à la CSF, on ne compte pas se faire "dicter un calendrier": hier, les associations ont invité les habitants à accrocher des banderoles de protestation à leur balcon. "Ce qui se passe chez nous, il faut qu'on en parle partout."

Delphine TANGUY

(1) Le reste à charge, c'est ce qui reste à payer au locataire, une fois ses allocations logement versés.

SAINT-BARTHÉLÉMY

CLCV
PICON-BUSSERINE
ALLEE DES ASSOCIATIONS
BAT. E 219 CHEMIN DE
SAINTE MARTHE 13014
0954852324

Anru: les habitants de La Busserine font de la résistance

Le bras de fer continue à La Busserine. À l'orée d'un plan de réhabilitation financé en partie par l'Anru, la cité discute en ce moment âprement les conditions de relogement des habitants déplacés par l'opération. 330 familles devront quitter, pour toujours, leur domicile. Certaines seront relogées sur place, dans des appartements anciens se libérant naturellement (une trentaine par an); une centaine dans des immeubles neufs bâtis sur le site; mais le plus grand nombre, soit 229 foyers, devront déménager pour Saint-Mauront, la Belle-de-Mai, Sainte-Marthe... Volontaires, 62 familles ont déjà fait le grand saut.

Mais chez les autres, l'inquiétude le dispute pour l'heure à la colère: "Ici, on a fait notre vie, on n'a plus l'âge de déménager", s'emporte Pierre, qui jure qu'il ne "bougera pas". Ses voisines, Michèle, Bahia, Marielle ne le comprennent que trop bien: "Nous, on vit dans les bâtiments J9 et J10, les plus anciens de la Busserine. Ce sont de bons bâtiments, et ils vont nous les faire sauter, pourquoi? On y est bien, en confiance, les gens se connaissent et s'entraident. Certains y vivent depuis 50 ans." Que deviendront-ils coupés de ces liens tissés une vie durant? Une jeune femme, qui a entendu la conversation, s'en mêle: "C'est vrai! Une solidarité comme ça, il n'y a que dans les J qu'on la voit." Les associations de locataires soutiennent que le bailleur doit s'engager à "maintenir les loyers" actuels dans les appartements,



Les associations de locataires de La Busserine refusent de signer la charte de la Logirem, tant que le bailleur n'accepte pas leurs revendications sur les loyers.

/PHOTO NICOLAS VALLAURI

aux loyers souvent plus coûteux, où seront relogées les familles. Mais sans prendre en compte pour cela le versement des APL qui, lui, "est soumis à des variations", notamment de politique sociale nationale, que l'on "ne connaît pas aujourd'hui", indique Kevin Vacher, en charge des relations avec les associations de locataires pour le compte du centre social Agora. En clair: qui sait si demain, "les anciens de la Busserine ne verront pas leur loyer exploser ailleurs?" souligne Magyd, à la CLCV. À la Logirem,

Françoise Mesliand le reconnaît, "on coince sur ce point. Mais nous appliquons les règles de l'Anru, et notamment celle du "reste à charge" (1)". Et pas question, pour le bailleur, de s'engager au-delà. "On aimerait trouver un accord, ce serait mieux pour tout le monde, admet-elle encore. Mais nous pouvons aussi faire sans cette charte avec les locataires: à Marseille, jusqu'ici, il n'y en a eu sur aucune opération Anru." Pour la Logirem, le temps presse: il lui faudra ainsi avoir relogé les habi-

tants du bâtiment C en 2013, à cause du chantier de la L2 qui modifiera lui aussi la physionomie de ce quartier. À la CLCV et à la CSF, on ne compte pas se faire "dicter un calendrier": hier, les associations ont invité les habitants à accrocher des banderoles de protestation à leur balcon. "Ce qui se passe chez nous, il faut qu'on en parle partout."

Delphine TANGUY

(1) Le reste à charge, c'est ce qui reste à payer au locataire, une fois ses allocations logement versés.